



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -  
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical  
du 12 juillet 2012*

**Réunion du Comité Syndical  
du 12 juillet 2012**



Le Comité Syndical s'est réuni le 12 juillet 2012 en Mairie de Cayeux-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

**ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

**Membres titulaires**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

**Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET

**Membres suppléants**

**Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Alain BELPAUME
- Monsieur Jackie GAFFE
- Monsieur Jean PARIS

- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Christophe DESMARET

**Participaient également à cette réunion :**

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Régis DELANNOY

**ABSENTS EXCUSES :**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

**Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

**ORDRE DU JOUR**

✓

**I.** Approbation des comptes rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 22 juin 2012

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 32 voix pour et 1 abstention (Mr MAQUET), d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical en date du 22 juin 2012.*

*→ Monsieur MAQUET indique au Président qu'il ne prend pas part au vote pour le compte-rendu du Bureau car il n'est pas membre du Bureau et s'abstient pour l'approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 mai 2012 car il n'était pas présent à la séance.*

**Service Juridique**

**2.** Signature d'un avenant n° 1 à la convention financière 2012 avec le Conseil général de la Somme

Par délibération en date du 23 février 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la convention financière 2012 avec le Conseil général de la Somme. Cette convention prévoit une dotation d'investissement à hauteur de 4 200 000 € correspondant à la participation du Département à la phase 2 du projet de confortement des zones urbanisées du Vimeu (implantation de 24 épis sur la commune de Cayeux-sur-Mer).

Compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'enquête, le Syndicat Mixte ne pourra pas commencer la phase 2 des travaux de protection devant Cayeux-sur-Mer, et ce, avant le début de l'année 2013.

Durant cette période, le Syndicat Mixte doit procéder à des rechargements complémentaires en galets de la digue actuelle.

Le coût de la phase de l'opération augmente ainsi de 650 000 € HT au niveau de ces rechargements.

La dotation d'investissement global s'élève donc désormais à 4 266 000 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement 2012 avec le Département de la Somme et a autorisé le Président à le signer.***

→ Monsieur MAQUET a demandé que soit communiqué en séance l'annexe 1 de la convention de financement 2012, ce qui a été fait par le Président.

### 3. Signature d'une convention avec le Comité de Promotion des produits de Picardie

Dans le cadre de notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Comité de Promotion des produits de Picardie s'engage à mettre à disposition du Syndicat Mixte, une étagère « Terroirs de Picardie » en bois afin de présenter les produits locaux de Picardie aux visiteurs du Cap Hornu\*\*Hôtel & Restaurant,

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec le Comité de Promotion des produits de Picardie et a autorisé le Président à la signer.***

### 4. Signature d'un contrat de vente d'un cheval avec Monsieur Delafontaine

Par délibération en date du 9 novembre 2011, le Président a été autorisé à procéder à la vente d'animaux vivants ou destinés à la boucherie.

Le Syndicat Mixte a donc trouvé un acquéreur pour l'une de nos juments, Monsieur Delafontaine, habitant de Frenoy Le Luat(60)

Le prix de vente est fixé à 800 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le contrat relatif à la vente d'une jument au profit de Monsieur DELAFONTAINE et a autorisé le Président à le signer.***

### 5. Marché de fourniture et livraison de mobilier d'extérieur pour les sites de Destination Baie de Somme

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de mai 2012 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de mobilier d'extérieur pour les sites de Destination Baie de Somme.

*Au vu du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir pour le lot 1 : « mobilier bois extérieur » : la société TECTONA qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le lot 2 : « mobilier métal et métal/toile » : la société MEUBLES ROGER qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et pour le lot 3 : « autres mobiliers (vélums et parasols) » : la société TECTONA qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et a autorisé le Président à signer les marchés correspondants ainsi que l'ensemble des actes d'exécutions s'y rapportant.*

#### **6. Rapport d'information - Marché de fourniture et livraison de boissons alimentaires**

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'avril 2012 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de boissons artisanales, destinées aux boutiques et aux bars/restaurants des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué aux 4 candidats suivants :

- pour le **lot 1** : « cidres et poirés » : **CIDRERIE DE LA GARENNE, MAEYAERT, l'Association SAVEURS PICARDES et Monsieur LECHAUGUETTE / aux saveurs de la Baie.**
- pour le **lot 2** : « Bières » : **Brasserie de la SOMME, Brasserie SAINT RIEUL, l'association SAVEURS PICARDES et Monsieur LECHAUGUETTE / aux saveurs de la Baie.**
- pour le **lot 3** : « apéritifs et alcools » : **Monsieur TRUNNET, Monsieur DELOBEL / la Maison du Perlé, la SARL Philippe AURIAN et l'association SAVEURS PICARDES.**
- pour le **lot 4** : « jus de fruits et boissons non alcoolisées » : - **CIDRERIE DE LA GARENNE, MAEYAERT et l'association SAVEURS PICARDES.**
- pour le **lot 5** : « thés et infusions » : - **HERBATICA**

*Le Comité Syndical a pris acte de cette information.*

#### **Service Finances**

#### **7. Destination Baie de Somme – Modification des modes de règlement – Avenants**

7/1 - DESTINATION BAIE DE SOMME - Modification des modes de règlement -Avenants

#### **Régies de recettes**

Dans le cadre des activités organisées au sein des équipements Aquaclub, Golf de Belle Dune, Parc du Marquenterre et Jardins de Valloires, le Président a souhaité étendre le mode de règlement aux chèques vacances et aux tickets restaurants.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les avenants relatifs à la modification des arrêtés de régie de recettes, et a autorisé le Président à les signer.***

7/2 - DESTINATION BAIE DE SOMME - Modification des modes de règlement - Avenants

### **Régie d'avances**

Actuellement, la régie d'avances ne fonctionne que par carte bancaire.

Afin de faciliter les modes de paiement, le Président a souhaité que cette régie d'avances fonctionne par espèces. Le Président a proposé également de fixer le plafond à 150 € ainsi que les achats de la régie qui porteront uniquement sur des besoins du Budget Annexe Destination Baie de Somme et seront constitués des dépenses suivantes :

- Petites fournitures et matériels,
- Matériaux, fournitures de quincaillerie et droguerie, peinture et électricité.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à l'arrêté relatif à la régie d'avances et a autorisé le Président à le signer.***

### **8. Destination Baie de Somme – Approbation de tarifs**

8/1 - DESTINATION BAIE DE SOMME - Approbation de tarifs - Aire Autoroutière de la Baie de Somme - location de douches

Depuis des années, le Syndicat Mixte a proposé la possibilité de prendre des douches aux personnes de passage au sein de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

Le Président a proposé de faire payer cette prestation, qui était gratuite jusqu'à présent, au prix TTC de 2 € pour financer tout à la fois les coûts de nettoyage et d'entretien des sanitaires.

Le Président a également proposé que les recettes viennent s'imputer dans les recettes communes qui seront ensuite réparties entre les 3 occupants (Shell, l'Arche et Destination Baie de Somme) en fonction des clés de répartition actuellement en vigueur.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à appliquer ce tarif de 2 € TTC relatif à la location des douches.***

8/2 - DESTINATION BAIE DE SOMME - Approbation de tarifs - Cap Hornu\*\* Hôtel et Restaurant – Refacturation des frais de sécurité à la clientèle

En 2012, le Syndicat Mixte met en place une nouvelle prestation pour assurer la sécurité des personnes et des biens lors des soirées au Cap Hornu.

Le Président a souhaité proposer aux clients la possibilité d'avoir recours aux services d'une personne chargée d'assurer la sécurité. Cette prestation est confiée à notre prestataire avec lequel un marché a été signé en 2012.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à refacturer cette prestation sur la base du tarif facturé par ce dernier, soit actuellement 158 € HT par agent et pour une prestation allant de 22 h à 4 h du matin et ainsi qu'à ajuster le prix de vente de cette prestation en cas d'augmentation au marc le franc.***

## **9. Destination Baie de Somme – Approbation des tarifs et des accords commerciaux 2013**

En 2012, les équipes du Syndicat Mixte ont continué d'harmoniser l'ensemble des grilles tarifaires des sites touristiques et les conditions des accords commerciaux et d'application des gratuités.

Suite à l'obtention du label Grand Site de France, le Président a proposé de continuer à accorder des tarifs préférentiels aux 25 communes faisant partie du périmètre de l'Opération Grand Site.

### **I- BILLETTERIE 2013**

#### **II – POLITIQUES TARIFAIRES**

- 1- *Politique tarifaire pour les abonnés :*
- 2- *Politique tarifaire pour les partenaires institutionnels et financiers :*
- 3- *Hébergeurs :*

#### **III - RESTAURATION**

Le choix des tarifs en restauration classique se fait généralement sur le principe d'Omnès. Le Président a souhaité appliquer cette méthode mais "version touristique". La méthode d'ajustement des prix à l'échelle de Destination Baie de Somme doit permettre de proposer une carte mettant en avant les produits du terroir, à prix abordables.

#### **IV - BOUTIQUES**

La mise en place du logiciel GTS permettant l'uniformisation des tarifs à tous les sites, ainsi que la mise en place des marchés conduisent à une meilleure lisibilité des coefficients de marge. Aussi, le Président a présenté ci-dessous un récapitulatif des coefficients de marge votés pour la saison 2012 et les évolutions pour la saison 2013.

#### **V - TARIFS PREFERENTIELS POUR LES COMMUNES DU GRAND SITE BAIE DE SOMME**

##### **VI - GRATUITES**

**Gratuités accordées aux membres du personnel du Syndicat Mixte et de la régie Destination Baie de Somme :**

**A – Billetterie :**

**B – Animations :**

**C - Location de salle au Cap Hornu\*\* Hôtel & Restaurant :**

**D – Restauration :**

**E – Boutique :**

##### **VII – ACCORDS COMMERCIAUX**

##### **VIII - JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES SITES**

L'ensemble des sites sauf le Cap Hornu est fermé les 1<sup>er</sup> janvier et 25 décembre.

Une réflexion a été menée sur les jours et horaires d'ouverture des sites de Destination Baie de Somme :

- **Parc du Marquenterre**

De manière générale et après avis favorable du Conservatoire du Littoral, je vous propose de fermer, hors périodes de vacances scolaires, le Parc les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de février en Belgique.

Pour l'année 2013, cela se traduit par la fermeture dans les conditions décrites ci-dessus sur les périodes allant du 7 janvier 2013 au 7 février 2013 et du 12 novembre 2013 au 8 février 2014.

Dates	Accès aux parcours	Jours d'ouverture
Du 1er au 6 janvier	10h00 à 15h00	tous les jours
Du 7 au 31 janvier	10h00 à 15h00	mercredi samedi et dimanche
Du 1er février au 31 mars	10h00 à 16h00	tous les jours
Du 1er avril au 30 septembre	10h00 à 17h00	tous les jours
Du 1er octobre au 11 novembre	10h00 à 16h00	tous les jours
du 12 novembre au 20 décembre	10h00 à 15h00	mercredi samedi et dimanche

*Fermeture le 1er janvier et le 25 décembre*

### ➤ **Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau**

De manière générale, je vous propose de fermer hors périodes de vacances scolaires, la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de février en Belgique.

Pour l'année 2013, cela se traduit par la fermeture dans les conditions décrites ci-dessus sur les périodes allant du 7 janvier 2013 au 7 février 2013 et du 12 novembre 2013 au 8 février 2014.

Les horaires d'ouverture sont :

- de 10 H 00 à 17 H 00 du 02/01 au 24/03
- de 9 H 30 à 18 H 00 du 25/03 au 23/06
- de 9 H 30 à 19 H 00 du 25/06 au 31/08
- de 9 H 30 à 18 H 00 du 01/09 au 10/10
- de 10 H 00 à 17 H 00 du 11/10 au 31/12

### ➤ **Picarvie**

Ouvert du 30 mars 2013 au 29 septembre 2013 de 10 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00.  
Ouvert toute l'année pour les groupes

### ➤ **Jardins de Valloires**

Deux périodes haute et basse saison : haute 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2013 : ouverture : 10 H à 19 H  
Basse saison : ouverture : 10 H 30 à 17 H 30

Fermeture : de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de février en Belgique soit du 12 novembre 2013 au 8 février 2014.

Du 8 février au 11 mars 2013 : ouverture uniquement les samedis et dimanches

Le Président a proposé de supprimer la période de gratuité sur les mois de février et de mars.

### ➤ **Golf de Belle Dune**

Ouvert du 30 mars 2013 au 29 septembre 2013 de 10 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00.  
Ouvert toute l'année pour les groupes.

### ➤ **Aquaclub de Belle Dune**

Le Président a prévu une nouvelle fermeture technique du 10 au 14 juin 2013 pour vider les bassins et effectuer les opérations d'entretien et de maintenance de pré saison.

Les autres périodes d'ouverture et de fermeture restent inchangées à savoir :

### ➤ **Boutique A16**

Janvier à mars et octobre à décembre 2013 : ouverture de 9 H à 19 H

Avril, mai, juin et septembre :

- ouverture de 9 H à 19 H les lundis, mardis, mercredis, jeudis
- ouverture de 9 H à 20 H les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés

Juillet Août : ouverture de 9 H à 20 H

### ➤ **Cap Hornu\*\*Hôtel & Restaurant**

Ouverture tous les jours du 1<sup>er</sup> samedi de février au 2<sup>ème</sup> dimanche de novembre

Sur la période du 3<sup>ème</sup> lundi de novembre au 1<sup>er</sup> vendredi de février (sauf vacances scolaires de fin d'année) : ouverture du vendredi soir au dimanche midi

Vacances scolaires de fin d'année : ouverture du mercredi soir au dimanche midi sauf le 25 décembre (fermeture de l'Hôtel et du Restaurant après le petit-déjeuner) et le 1<sup>er</sup> janvier (fermeture de l'Hôtel et du Restaurant après le brunch du midi).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2013 des sites de Destination Baie de Somme, ainsi que les jours et horaires d'ouverture, et d'approuver la convention type de partenariat relative aux accords commerciaux ainsi que la convention type de dépôt vente.*

## **10. Fédération Française de Golf – Paiement des frais d'arbitrage**

Dans le cadre de l'organisation annuelle des Grands Prix de Golf, le Président a proposé que la régie Destination Baie de Somme prenne à sa charge les frais de déplacement et de restauration des arbitres qui nous sont facturés par la Fédération Française de Golf.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au paiement des frais de déplacement et de restauration des arbitres facturés par la Fédération Française de Golf sur la base de justificatifs et de demander à l'avenir, la prise en charge de ces frais par les participants aux compétitions ou à la Fédération Française de Golf.*

→ Monsieur MANABLE demande que soit étudié le report du prix des frais d'arbitrage sur les compétiteurs.

→ Monsieur DEMARTHE indique que les golfs de l'ouest du Département font figure d'exemple auprès des jeunes.

## **11. Cotation 2012 - Réserves Naturelles de France**

Dans le cadre de son adhésion au réseau des Réserves Naturelles de France et en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme, le Syndicat Mixte doit procéder au paiement du montant de la cotation pour 2012, qui s'élève à 60 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au mandatement de la somme de 60 €, au titre de l'adhésion du*

***Syndicat Mixte pour 2012 au réseau des Réserves Naturelles de France et prend acte que les dépenses de fonctionnement courantes ne donneront plus lieu à une délibération du Comité Syndical.***

## **12. Ventes de véhicules**

Le Syndicat Mixte dispose de véhicules âgés de plus de 8 ans. Le Président a souhaité pouvoir procéder à leurs ventes par consultations et par annonces, et les vendre au plus offrant sur la base minimale de la valeur d'argus. La liste des véhicules à vendre sera transmise à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

*→ Monsieur MAQUET demande si le Syndicat Mixte loue ou achète ses véhicules. Le Président lui répond que le Syndicat Mixte achète désormais les véhicules. L'ensemble des élus souhaite obtenir la liste des véhicules qui sont à la vente. Le Président informe les membres du Comité Syndical que la liste leur sera transmise lors de l'envoi de la convocation à la prochaine réunion.*

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la vente de ces véhicules aux candidats ayant remis l'offre la mieux disante pour chacun d'eux.***

## **Service Environnement**

### **13. Ventes de bovins et d'équins**

Le Président a souhaité pouvoir procéder, par consultations et annonces légales, à la vente d'une partie de ce cheptel, soit en animal vivant ou en animal de boucherie.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la vente du cheptel bovins et équins aux candidats ayant remis les offres les mieux disantes ainsi qu'à signer les contrats de vente correspondants.***

*→ Monsieur LOTTIN indique qu'il serait intéressant de se rapprocher, pour la vente de ces animaux, du Parc Naturel Régional des Vosges. Le Président en prend bonne note.*

### **14. Parc du Marquenterre – Acquisition d'une paire de chevaux boulonnais**

Dans le cadre de notre activité calèche au Parc du Marquenterre, le Président doit procéder au remplacement de deux chevaux.

Après analyse des différentes propositions d'acquisition, Monsieur Francis Urbain habitant Gueschart (80), propriétaire de deux juments et éleveur passionné de chevaux boulonnais, propose de nous les vendre.

Le prix d'acquisition des deux chevaux est fixé à 5 500 € TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'achat de ces deux juments au prix de 5 500 € TTC ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.***

## **Service Aménagement**

### **15. Ault – Réponse à l'appel à projets « COUSIN »**

En 2011, dans le cadre du Grenelle de la Mer, la France s'est lancée dans l'élaboration d'une stratégie nationale et d'une méthodologie de gestion du trait de côte, de recul stratégique et de défense contre la mer.

Le groupe de travail présidé par Monsieur Alain COUSIN a donc formulé des propositions stratégiques pour répondre à ces enjeux, en préconisant notamment la relocalisation des biens et des activités exposés aux risques littoraux.

Pour préparer la mise en œuvre de cette stratégie, le Ministère de l'Ecologie, et Développement Durable, et Energie a lancé un appel à projets « relocalisation des activités et des biens » destiné à accompagner les acteurs locaux.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte souhaite déposer un dossier de candidature pour répondre à cet appel à projets avant le 3 septembre 2012 auprès du Ministère de l'Ecologie, et Développement Durable, et Energie, afin de faire valoir le projet d'Ault en tant que projet exemplaire et obtenir ainsi des financements pour les actions à venir.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature relatif à l'appel à projets « COUSIN » avant le 3 septembre 2012 auprès du Ministère de l'Ecologie, et Développement Durable, et Energie.***

*→ Monsieur MAQUET dit qu'il est favorable de répondre à l'appel à projets « COUSIN », qu'il faudrait y ajouter le Centre d'Interprétation des Falaises. La délibération du Comité Syndical a donc été modifiée en tenant compte de cette remarque.*

## **Service Ressources Humaines**

### **16. Gestion du personnel**

#### **16/1 Hôtesse d'accueil (Golf de Belle Dune) - Rapport annulé**

#### **16/2 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme Responsable du Pôle des Editions (Service Communication)**

Suite à une demande de travail à temps partiel (50 %) du responsable du pôle des éditions, le Président a proposé de procéder à la modification du contrat de travail par avenant.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de ce salarié, et a autorisé le Président à le signer.***

#### **16/3 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme Aide comptable (Direction Financière)**

Afin d'harmoniser les rémunérations des aides comptables, ***et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de cette salariée, et a autorisé le Président à le signer.***

#### **16/4 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme - Procédures disciplinaires à engager**

## **Agent d'entretien (Aire Autoroutière de la Baie de Somme)**

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, le Président doit recevoir ce salarié en entretien préalable. A la suite de cet entretien, le Président pourra être amené à envisager des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à une mesure de licenciement.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires ainsi qu'à les notifier à l'intéressé.*

### **16/5 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme - Procédures disciplinaires à engager**

#### **1. Responsable restauration (Cap Hornu\*\* Hôtel & Restaurant)**

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, le Président doit recevoir ce salarié en entretien préalable. Le Président a informé que ce salarié est protégé. A la suite de l'entretien avec ce dernier, le Président pourra être amené à envisager des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à une mesure de licenciement.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires ainsi qu'à les notifier à l'intéressé.*

### **16/6 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme - Procédures à engager suite à inaptitude professionnelle prononcée par le Médecin du Travail**

#### **2. Cuisinier (Cap Hornu\*\*Hôtel Restaurant)**

Le cuisinier a été déclaré inapte à son poste de travail le 18 juin 2012 par le Médecin du Travail selon les termes suivants « *inapte à son poste à temps complet. Serait apte à temps partiel sans effort important en cuisine, en surveillance, travail de bureau* ».

Les solutions pour le reclasser sur d'éventuels postes correspondant aux prescriptions médicales, n'ont pas abouti faute d'emplois vacants. Ce salarié a été déclaré invalide 2<sup>ème</sup> catégorie.

En conséquence, le Président doit envisager de procéder à son licenciement.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires pouvant le conduire à une éventuelle mesure de licenciement pour inaptitude professionnelle ainsi que de verser à ce salarié les indemnités correspondantes, conformément aux dispositions du Code du Travail.*

### **16/7 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme - Procédures à engager suite à inaptitude professionnelle prononcée par le Médecin du Travail**

#### **3. Jardinier (Jardins de Valloires)**

Le jardinier a été déclaré inapte à son poste de travail le 27 juin 2012 par le Médecin du Travail selon les termes suivants « *inaptitude totale au poste de travail confirmé après analyse du poste de travail du 18 juin 2012 et examen initial du 7 juin 2012 – capacité restant travail de surveillance à temps partiel* ».

Les solutions pour le reclasser sur d'éventuels postes correspondant aux prescriptions médicales, n'ont pas abouti faute d'emplois vacants. Ce salarié a été déclaré invalide 2<sup>ème</sup> catégorie.

En conséquence, le Président doit envisager de procéder à son licenciement.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires pouvant le conduire à une éventuelle mesure de licenciement pour inaptitude professionnelle ainsi qu'à verser à ce salarié les indemnités correspondantes, conformément aux dispositions du Code du Travail.***

### ***Questions diverses***

→ Monsieur MAQUET interroge Monsieur BUISINE sur le départ de Monsieur Berjot. Le Président indique que pour le moment la procédure est en cours. Il tiendra les membres du Comité Syndical informés.

→ Monsieur BAILLET demande qu'un point soit fait sur la liaison du Plan Vélo avec le Pas-de-Calais. Il indique également qu'il souhaiterait que les gardes du littoral soient moins exigeants avec les touristes dans le massif dunaire de Fort-Mahon Plage. Le Président a pris acte de cette demande et fera passer le message auprès des agents des Milieux Naturels.